## AVIS SCOT 06/11/2024

## Bonjour,

Le Pôle métropolitain accuse bonne réception du permis d'aménager PA 014 271 24 D0002, concernant le projet de quartier des Terrasses situé dans la commune de Fleury-sur-Orne.

Les observations suivantes ont été relevées suite à l'analyse au titre du SCOT :

- Au stade du permis d'aménager certaines données sont manquantes : le nombre de m² de surface de plancher pour les logements et pour les cellules commerciales. Ainsi donc une attention particulière devra être porté sur cette dernière. Si les surfaces de vente dépassent 300 m² les dispositions du DAAC devront être respectées au stade des permis de construire.
- Absence d'indication sur la présence de recharge électrique pour les parkings
- Absence d'indication sur des places dédiées au covoiturage

Bien Cordialement,

## Loïse FOUBERT

## Chargée de mission urbanisme

